

## INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

### **DE N°145 Délégation au Président : demandes de subventions**

Dans le cadre des délégations données au Président lors du conseil du 23 janvier, il est proposé de lui déléguer une nouvelle prérogative.

Il s'agit de lui permettre de déposer tous types de demandes de subventions auprès :

- ✓ De l'Etat (réserve et dotation parlementaire)
- ✓ De la Région Grand Est
- ✓ Du Conseil Départemental 54
- ✓ De l'Agence de l'Eau
- ✓ De la CAF
- ✓ Du Fonds Européen (Feder – Feader)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Délègue** au Président l'autorisation de déposer tous types de demandes de subventions auprès :
  - ✓ De l'Etat (réserve et dotation parlementaire)
  - ✓ De la Région Grand Est
  - ✓ Du Conseil Départemental 54
  - ✓ De l'Agence de l'Eau
  - ✓ De la CAF
  - ✓ Du Fonds Européen (Feder – Feader)

#### Débat :

*Pour n'oublier aucun organisme financeur, il sera précisé que cette délégation est valable « pour tout type de demande de subvention ».*

*Une petite note sera transmise régulièrement pour détailler les demandes déposées.*

\*\*\*\*\*

### **DE N°146 Nomination représentants CIID**

Vu l'article 1650 A du code général des impôts qui rend obligatoire la création, par les communautés de communes levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs. La condition prévue au 2ème alinéa du § (2) de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission :

- La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et de 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne:
  - 10 commissaires titulaires,
  - 10 commissaires suppléants,

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté. Après les propositions des Communes membres, le Président propose les personnes suivantes :

#### **Commissaires titulaires - Territoire SMGC**

M. FIEUTELOT Christophe ABAUCOURT SUR SEILLE  
M. BALAY Daniel BRIN SUR SEILLE  
M. DORBAIS BUISSONCOURT

M. GIGLEUX Lucien CLEMERY  
M. VALANTIN Hervé EULMONT  
M. MARTIN Patrick GELLENONCOURT  
M. JOLY Philippe JEANDELAINCOURT  
M. CHATEAUX Bertrand LAITRE SOUS AMANCE  
M. L'HUILLIER Nicolas LANEUVELOTTE  
M. AZEVEDO de ARAUJO LANFROICOURT  
M. FRANCOIS Vincent LETRICOURT  
M. IEMETTI Jean Marc LEYR  
M. BERNARD Philippe MAILLY SUR SEILLE  
M. LUGAND Thomas MAZERULLES  
M. SAINT MARD Renaud MOIVRONS  
M. MOUGINET Dominique REMEREVILLE  
M. KULLING Gérard ROUVES  
M. DEPRUGNEY Thierry SIVRY  
M. HUSSON Philippe SORNEVILLE  
M. CERUTTI Alain THEZEY SAINT MARTIN

**Titulaires – Hors Territoire SMGC**

M. LINCLAU  
M. EULOGE Christian

**Liste Suppléants – Territoire SMGC**

M. RENKES David ABAUCOURT SUR SEILLE  
M. IDOUX Alain BEY SUR SEILLE  
M. CLAUDE Claudyne BOUXIERES AUX CHENES  
M. PAUL BUISSONCOURT  
M. PREVOST Roger CHAMPENOUX  
M. KULLING Michèle EPLY  
M. BIENAIME Gilles ERBEVILLER SUR AMEZULE  
M. LEJEUNE Marie Luce GELLENONCOURT  
M. KULIK Christophe HARAUCOURT  
M. DAUBIGNY Sébastien JEANDELAINCOURT  
M. BONSIGNORE Joseph LANFROICOURT  
M. GUILLOT Jean Louis LENONCOURT  
M. GOUJAUD Pierre LEYR  
M. GUYOT Michelle MAZERULLES  
M. DARBELET Arnaud MOIVRONS  
M. SAVOURET Remy REMEREVILLE  
M. GUCKER Nicolas ROUVES  
M. GHEBARD Françoise SIVRY  
M. MARTIN Jean Pierre SORNEVILLE  
M. CERUTTI Henri THEZEY SAINT MARTIN

**Suppléants – Hors Territoire SMGC**

M. BECKER Michel ABONCOURT SUR SEILLE  
M. PAYEN

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte** la liste des commissaires titulaires à la CIID :

**Commissaires titulaires - Territoire SMGC**

M. FIEUTELOT Christophe ABAUCOURT SUR SEILLE  
M. BALAY Daniel BRIN SUR SEILLE  
M. DORBAIS BUISSONCOURT  
M. GIGLEUX Lucien CLEMERY  
M. VALANTIN Hervé EULMONT  
M. MARTIN Patrick GELLENONCOURT  
M. JOLY Philippe JEANDELAINCOURT  
M. CHATEAUX Bertrand LAITRE SOUS AMANCE  
M. L'HUILLIER Nicolas LANEUVELOTTE

M. AZEVEDO de ARAUJO LANFROICOURT  
M. FRANCOIS Vincent LETRICOURT  
M. IEMETTI Jean Marc LEYR  
M. BERNARD Philippe MAILLY SUR SEILLE  
M. LUGAND Thomas MAZERULLES  
M. SAINT MARD Renaud MOIVRONS  
M. MOUGINET Dominique REMEREVILLE  
M. KULLING Gérard ROUVES  
M. DEPRUGNEY Thierry SIVRY  
M. HUSSON Philippe SORNEVILLE  
M. CERUTTI Alain THEZEY SAINT MARTIN

**Titulaires – Hors Territoire SMGC**

M. LINCLAU  
M. EULOGE Christian

- **Accepte** la liste des commissaires suppléants à la CIID :

**Liste Suppléants – Territoire SMGC**

M. RENKES David ABAUCOURT SUR SEILLE  
M. IDOUX Alain BEY SUR SEILLE  
M. CLAUDE Claudyne BOUXIERES AUX CHENES  
M. PAUL BUISSONCOURT  
M. PREVOST Roger CHAMPENOUX  
M. KULLING Michèle EPLY  
M. BIENAIME Gilles ERBEVILLER SUR AMEZULE  
M. LEJEUNE Marie Luce GELLENONCOURT  
M. KULIK Christophe HARAUCOURT  
M. DAUBIGNY Sébastien JEANDELAINCOURT  
M. BONSIGNORE Joseph LANFROICOURT  
M. GUILLOT Jean Louis LENONCOURT  
M. GOUJAUD Pierre LEYR  
M. GUYOT Michelle MAZERULLES  
M. DARBELET Arnaud MOIVRONS  
M. SAVOURET Remy REMEREVILLE  
M. GUCKER Nicolas ROUVES  
M. GHEBARD Françoise SIVRY  
M. MARTIN Jean Pierre SORNEVILLE  
M. CERUTTI Henri THEZEY SAINT MARTIN

**Suppléants – Hors Territoire SMGC**

M. BECKER Michel ABONCOURT SUR SEILLE  
M. PAYEN

**ANIMATION DU TERRITOIRE**

**DE N°147 Octroi d'une subvention**

Dans le cadre du règlement « manifestation associative » Grand Couronné (délibéré en conseil communautaire, le 04 mai 2016) la commission « vie sportive, associative, culturelle et éducation populaire » du 27 avril 2017 propose d'accorder une subvention à l'association Bouxières Evasion pour la manifestation suivante :

- ✓ **La Pestiférée** ( parcours VTT et marche) , **le 11 juin 2017 , départ à Bouxières.**

Budget prévisionnel de 2300 €, subvention sur la base de 30 % des dépenses réalisées et éligibles, soit une subvention maximum de 690 € .

*Les circuits vont traverser des communes de la Communauté de Communes : Bouxières, Amance, Eulmont, Leyr, Belleau, Bratte, Moivrons.*

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** le montant de la subvention à 690 €

**DE N°148 Remboursement de la commune de Moncel sur Seille des frais d'instance dans le cadre de la construction de la station d'épuration de Moncel sur Seille.**

Au cours de la construction de la station d'épuration de Moncel Sur Seille, un recours devant le tribunal administratif, a été déposé par un riverain sur le permis de construire. A la fin du jugement sa requête a été rejetée mais les frais d'instance exposés par elle ont dû lui être remboursés. Cette somme de 1500 € a été versée par la commune de Moncel. Ce projet, ainsi que les travaux étant du ressort de la Communauté de Communes, il convient de rembourser la commune.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président à rembourser la commune de Moncel sur Seille le montant de 1 500 € correspondant aux frais d'instance du plaignant.

\*\*\*\*\*

**DE N°149 Autorisation au Président de signer l'acte notarié de la servitude relative à l'installation d'un poste de transformation. Servitude ENEDIS**

Afin d'alimenter la station d'épuration de Nomeny, une extension du réseau d'électricité a été nécessaire et réalisée par ENEDIS (anciennement ERDF) de même que l'installation d'un poste de transformation implanté sur la parcelle sis à Nomeny section, Z numéro 439 contigüe à la station et appartenant anciennement à la Communauté de Communes de Seille et Mauchère. Conformément à la convention sous seing privé signé le 26 Mars 2014 et afin de terminer cette procédure (tous les frais sont à la charge exclusive d'ENEDIS), il est nécessaire d'autoriser le Président à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur la parcelle sis à Nomeny section, Z numéro 439 avec ENEDIS concernant le poste de transformation.

\*\*\*\*\*

**DE N°150 Travaux collecte/transfert et Station d'épuration de Clemery**

Dans le cadre des travaux programmés dans le contrat pluriannuel d'assainissement, il est nécessaire de lancer la tranche de travaux concernant la construction de la station d'épuration de Clemery et du réseau de collecte / transfert des effluents. Suivant le projet établi par le bureau d'étude EGIS, le montant total de cette opération est estimé à:

**TRAVAUX :**

**TRANSFERT**

- Transfert le long de la rue de l'Orme+champs,
- Transfert rue du Colombier, ruisseau de Grève,
- Transfert rue du Colombier Sud,

**COLLECTE :**

- Unicité, rues du Colombier et de Bénicourt,
- Unicité rue du Colombier Nord,
- Collecte/ECP rues du Colombier et du Périllon,
- Collecte / ECP rue du Colombier Nord,
- Collecte / ECP rues de l'Orme et du Colombier Sud,

**STATION D'EPURATION**

TOTAL : 1 735 000 € HT dont 92 732.50 € HT de MAITRISE D'ŒUVRE :

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** le projet établi par le bureau d'étude EGIS
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subventions
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de la procédure et aux travaux

Débat :

*Il est précisé qu'un taux de 70% de subvention est espéré.*

## DECHETS MENAGERS

### **DE N°151 Marché Achat des bacs roulants pour la collecte des OMR en porte à porte**

Le service rendu à la population en matière de gestion de déchets ménagers et assimilés doit être harmonisé sur le périmètre de la nouvelle Communauté de Communes Seille et Mauchère – Grand Couronné. Les communes de l'ex territoire de Seille et Mauchère ainsi que les 3 communes isolées n'étant pas équipées de bacs roulants identifiables, il convient de procéder à cette conteneurisation. Cette action permettra de répondre aux obligations réglementaires relatives :

- aux risques professionnels : obligation pour les métiers de collecte des déchets d'utiliser des conteneurs roulants normalisés et conçus pour être appréhendés par des lèves-conteneurs ;
- à la Loi Notre : obligation d'harmoniser la facturation des services publics dans un délai de 2 ans.

Après avis de la commission, il convient de lancer une consultation relative à l'achat de conteneurs roulants normalisés et identifiables (équipés d'une puce électronique). Il s'agit d'une procédure de marché à bons de commande d'une durée de validité de 4 ans.

**Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 26 pour - 13 contre - 11 abstentions :**

- **Autorise** le Président à signer le marché à bons de commande pour l'achat des bacs roulants identifiables ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Débats :

*Des élus s'interrogent sur le coût des bacs et son impact sur la redevance des ménages.*

*Gisèle FROMAGET - Vice-Présidente en charge des Déchets, ne dispose pas de cette précision au moment de l'intervention ; néanmoins elle indique que le montant de la dépense restera bien dans le cadre budgétaire voté au cours du mois précédent.*

*Nombre d'élus sont insatisfaits par cette réponse. Des indications financières détaillées sont nécessaires pour leur permettre d'informer correctement les administrés.*

*Philippe THIRY - en charge des Finances, rappelle que d'ici 4 à 5 ans, le montant de la redevance devra nécessairement évoluer pour permettre de financer le service.*

*Par ailleurs, des élus font part de leur gêne, quant au relais de l'information qui sera certainement fait en premier lieu par la presse locale (suite à cette assemblée). Il aurait été plus pertinent qu'une communication interne soit prête à être transmise en mairie, pour expliquer à la population concernée pourquoi le système des sacs doit être abandonné.*

*Gisèle FROMAGET assure qu'une communication est bien prévue au moment de la dotation des bacs, de même que des réunions publiques.*

*Un autre point de débat est soulevé : l'abandon des sacs labellisés relève-t-elle d'une obligation réglementaire ou simplement d'une recommandation ? La question étant de savoir si la collecte en sac reste légale ou non.*

*En réponse, Chantal CHERY - Maire de Chenicourt, souhaite insister sur le caractère précurseur du dispositif des sacs labellisés, au moment de sa mise en place ; dispositif qui répondait alors à toutes les obligations légales.*

*Jacques FLORENTIN - Maire de Lanfroicourt, précise que la législation a évolué très récemment. Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, les sacs labellisés peuvent atteindre un poids supérieur à la charge maximale désormais autorisée à être soulevée par le personnel de collecte. Il est donc nécessaire d'investir dans des conteneurs roulants pour répondre aux risques sur la santé des équipes.*

### **DE N° 152 Ouverture poste adjoint technique** (postes rippeurs)

Dans la cadre de la nouvelle organisation du service de gestion des déchets et de sa rationalisation, la commission gestion des déchets réunie le 3 Mai 2017, propose d'augmenter de 3 heures la durée hebdomadaire de travail des 2 rippeurs. Ainsi ces deux postes passent de 32 heures à 35 heures (temps complet - CDD). Cette disposition prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017

**Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 49 pour – 1 contre :**

- **Décide** de passer à temps complet (35h hebdomadaire anciennement 32h - CDD) à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2017 les deux postes d'adjoints technique en charge du ramassage des déchets.

#### Débats :

*Cette augmentation du temps de travail est proposée pour répondre à l'intensification du rythme des agents. La délibération précisera qu'il s'agit bien de CDD d'un an.*

*Pour précision, les termes « nouvelle organisation du service » sont employés pour traduire la redéfinition des missions des emplois en insertion. Auparavant, ils effectuaient des missions de remplacement pour pallier au manque régulier de personnels au sein de l'équipe de collecte des déchets. Or, une attention forte doit être portée à ces personnes fragilisées. Il convient d'être en mesure de les encadrer techniquement et socialement, en notre qualité d'acteur de l'insertion.*

\*\*\*\*\*

### **DE N° 153 Ouverture poste : adjoint technique** (poste agent en charge de la gestion de la déchèterie)

Dans la cadre de la nouvelle organisation du service de gestion des déchets et de sa rationalisation, la commission gestion des déchets réunie le 3 Mai 2017, propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 15 juin 2017. Ce poste permettra le recrutement d'un agent en charge de la gestion de la déchèterie et de la conduite de camions. Il appartient au conseil communautaire de créer ce poste à temps complet (35 heures – CDI ) afin de pouvoir nommer un agent.

**Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** d'ouvrir un poste d'adjoint technique à temps complet (35 heures – CDI ) à compter du 15 Juin 2017 en charge de la déchèterie et de la conduite de camions.

\*\*\*\*\*

### **DE N° Etude régie / prestation pour la collecte des OMR en porte à porte**

Dans le respect du principe d'égalité entre les usagers d'un même service, nous souhaitons réfléchir à l'optimisation et l'harmonisation de notre service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, sur l'ensemble de notre périmètre. Pour rappel, la Loi NOTRe demande aux collectivités compétentes de proposer un même service aux usagers afin d'appliquer une tarification unique.

Afin d'accompagner les élus dans leur réflexion, il est proposé de mandater un bureau d'études pour la réalisation du diagnostic des différentes organisations existantes sur notre territoire et la proposition d'une gestion optimale. Le bureau d'études devra notamment analyser les modes de collecte des déchets ménagers et assimilés (Régie ou prestation de service) et présenter également une proposition de gestion de la déchèterie. Le bureau d'Etudes devra faire un point particulier sur les besoins matériels et humains pour ces communes, les possibilités d'évolution du service. Le bureau d'Etudes devra faire un calendrier prévisionnel de l'étude en prenant en compte la saisonnalité de la collecte des déchets ménagers et assimilés, et la fin de l'étude en septembre 2017.

**Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à ..... :**

- **Décide** de confier à un bureau d'étude l'accompagnement des élus dans leur réflexion sur l'optimisation et l'harmonisation du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.
- **Autorise** le Président passer la commande de l'étude ainsi que l'ensemble des documents y afférents.
- **Précise** que les crédits sont ouverts au BP 2017

#### Débat :

*Par manque de précision sur les coûts de cette étude, le Président propose son report au prochain conseil communautaire.*

*Concernant l'harmonisation nécessaire du service, Christophe FIEUTÉLOT - Maire d'Abaucourt tient à signaler que l'achat de bacs roulants semble anticiper, selon lui, les réponses à l'étude proposée. Il craint que la fourniture de conteneurs soit également le signe, pour les habitants du secteur Seille, de la fin de la collecte en régie. Si tel était le cas, ce serait dommageable tant sur le plan financier que sur le plan social. Il rappelle combien la régie offre un service de proximité aux habitants ; proximité dont ils ont encore plus besoin aujourd'hui.*

*Claude THOMAS – Président, averti qu'il sera particulièrement vigilant à ce que le choix ne se fasse pas uniquement sur un critère financier. L'étude est toutefois nécessaire pour permettre à l'assemblée d'effectuer un choix politique en toute connaissance de cause.*

*Franck DIEDLER - Maire de Mazerulles, argumente en ce même sens, en indiquant qu'une régie n'est pas nécessairement plus coûteuse qu'une délégation de service public. Néanmoins, une information complète et détaillée est indispensable pour se positionner.*

*Concernant la réalisation de l'étude, Gisèle FROMAGET précise qu'il est plus pertinent qu'elle soit faite par un Bureau d'étude dont l'indépendance ne pourra pas être remise en cause. Par ailleurs, elle indique qu'il est juridiquement possible de conserver les deux modes de collecte sur un même territoire.*

*Sur proposition de l'assemblée, il sera également ajouté dans le cahier des charges de l'étude, le souhait d'aller plus loin dans la prise en compte des risques environnementaux et de voir comparer les différentes options de traitement des déchets (incinération, enfouissement, 50/50).*

*Enfin, concernant la représentativité de la commission qui a travaillé en amont sur ces questions, Claude THOMAS rappelle que, peu importe le nombre de personnes présentes en commission, ce travail en amont est toujours nécessaire et utile pour la suite. Le rôle de cette instance est bien de*

*former, proposer et informer les élus. Par ailleurs, il est toujours intéressant que les débats se fassent également en Conseil Communautaire ; l'assemblée n'ayant pas vocation à être une simple « chambre d'enregistrement » des décisions.*

\*\*\*\*\*

### **DE N°154 Contrat pour l'Action et la Performance Adelphe au barème E - 2017**

Suite à notre fusion au 01/01/17 et afin d'entériner notre nouveau périmètre, nous devons signer un nouveau contrat pour l'action et la performance (CAP) avec Adelphe, pour l'année 2017.

Pour rappel, Adelphe est l'Eco-organisme qui soutient notre collectivité pour la mise en place du dispositif de collecte sélective et la valorisation des déchets ménagers.

Ce contrat, au barème E, s'inscrit dans la continuité de nos anciens contrats.

2017 étant une année charnière pour la création et la définition du nouveau barème F mais aussi pour le renouvellement d'agrément des Eco-organismes, la durée de validité de ce contrat est d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

Il convient d'autoriser le Président à signer ce contrat, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

**Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président à signer le nouveau contrat pour l'action et la performance 2017, au barème E avec l'éco-organisme Adelphe.
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des documents y afférents

\*\*\*\*\*

### **DE N° 155 Marché de gestion des déchets ménagers et assimilés + déchets issus de la déchetterie**

Afin de garantir la continuité du service public de gestion des déchets sur le territoire, il convient de lancer la consultation de notre marché, qui prendra effet au 01/01/2018. La consultation portera sur la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles en porte à porte, la collecte et le traitement des encombrants, la collecte le tri et le traitement des recyclables secs en apport volontaire, la collecte et/ou le traitement des déchets issus de la déchetterie communautaire. Il s'agit d'un marché de service, alloué en 13 lots et en procédure formalisée. Pour rappel, la collectivité souhaite étudier les différentes possibilités d'harmonisation de son service de gestion des déchets, ce qui peut entraîner une réorganisation du service, notamment pour la collecte des ordures ménagères. De ce fait, il est proposé que la durée de validité des lots soit de 1 an, renouvelable 3 fois 1 an, avec une variante obligatoire portant sur la durée : 3 ans renouvelable 1 fois 1 an. Il convient d'autoriser le Président à lancer la consultation du marché pour la gestion des déchets ménagers et assimilés, valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et à signer l'ensemble des lots qui le composent.

**Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Valide** le principe de lancer la consultation de notre marché de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des lots de ce marché ;
- **Précise** que les crédits sont ouverts au BP 2017

Débats :

Pour rester cohérent avec l'étude souhaitée, il est proposé que les lots de collecte et de traitement soient devisés avec deux options : l'option initiale (3 ans renouvelables une fois) et une seconde option d'1 an renouvelable 3 fois.

Question annexe : Bernard BUZON, Adjoint au Maire de Raucourt et ancien Président de la Communauté de Communes de Seille et Mauchère, intervient concernant le remboursement des frais de collecte engendrés pour le secteur Seille sur les 3 communes isolées de Bratte, Moivrons et Villers-les-Moivrons, au cours de l'année 2016. Il rappelle qu'il n'est pas normal que l'ensemble des administrés payent pour ces 3 villages..

Le Président indique être attentif à ce dossier qui n'est pour l'heure, pas tranché. Les services préfectoraux semblent néanmoins montrer peu de signes pour une fin en notre faveur.

## ECONOMIE

### **DE N°156 Signature de la convention cadre en faveur de la création d'entreprises entre la Communauté de communes et l'association ALACA**

**Considérant** la délibération N° 016/02/2017 relative à l'adhésion auprès de l'ALACA

**Considérant** qu'une convention cadre entre la Communauté de communes de Seille et Mauchère et ALACA permettait aux porteurs de projet du territoire de bénéficier d'un accompagnement à la création d'entreprises

**Considérant** que la commission économie et développement du numérique qui s'est réunie le mardi 2 mai 2017 a donné un avis favorable à la signature d'une convention cadre avec ALACA, étendant le champ d'action de cette dernière à tout le territoire de la Communauté de Communes Seille et Mauchère – Grand Couronné.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 49 pour – 1 abstention :**

- **Autorise** le Président à signer la convention cadre avec ALACA en faveur de la création d'entreprises sur la Communauté de communes de Seille et Mauchère – Grand Couronné

## ADMINISTRATION/ FINANCES / RH

### **DE N°157 Modifications budgétaires**

Le Vice-président en charge des finances rappelle que les budgets assainissements et eau potable ont été votés en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement, lors du conseil communautaire du 19 avril dernier. Dans le cadre d'un échange avec la préfecture, nous avons été avertis que la disposition permettant le vote en suréquilibre de la section de fonctionnement n'est pas possible pour les budgets relevant de la nomenclature M49. Seule, la section 'investissement peut bénéficier de cette clause. De ce fait, il est proposé au conseil communautaire d'ouvrir les crédits nécessaires afin de se mettre en conformité avec cette disposition.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Prend** acte de cette disposition
- **Ouvre** les crédits suivants :

#### **Budget Eau Potable :**

**Cpt 023 :** + 437 580,60 € (Dépenses Virement à la section d'investissement)

**Cpt 021 :** + 437 580,60 € (Recettes Virement de la section de fonctionnement)

#### **Budget Assainissement :**

**Cpt 023 :** + 1 595 057,86 € (Dépenses Virement à la section d'investissement)

**Cpt 021 :** + 1 595 057,86 € ((Recettes Virement de la section de fonctionnement)

\*\*\*\*\*

### **DE N°158 Harmonisation contrat assurance statutaire CNP**

Philippe Thiry, vice-président en charge des finances, rappelle que les deux communautés de communes de Seille et Mauchère et du Grand Couronné disposaient d'un contrat d'assurance statutaire, contracté auprès de la CNP et permettant une prise en charge des rémunérations des agents lors de périodes de maladie. Les modalités de ces contrats étant cependant différentes sur l'un et l'autre des territoires, il convient aujourd'hui de proposer une harmonisation de celles-ci, à partir des



éléments présentés en annexe. Après avoir exposé les hypothèses d'harmonisation de ce contrat pour la nouvelle intercommunalité de Seille et Mauchère-Grand Couronné, Mr Philippe Thiry propose aux délégués communautaires les modalités de souscription présentant deux options à choisir :

- soit sur une base contrat ex Communauté de Communes du Grand Couronné (base indiciaire brute+nbi+prime+charges patronales pour les CNRACL et IRCANTEC),
- soit une base contrat ex Communauté de Communes de Seille et Mauchère (base indiciaire brute+nbi pour les CNRACL).

Pour les agents en poste au 31.12.16, les contrats se poursuivent selon l'ex-communauté de communes de rattachement jusqu'à l'échéance du contrat au 31.12.18.

Il est proposé, pour les agents recrutés à compter du 01.01.17, de mettre en place un nouveau contrat à compter du 01.01.17 sur les base de l'ex-communauté de communes de Seille et Mauchère jusqu'à l'échéance du contrat groupe au 31.12.18 (soit base indiciaire brute+nbi pour les CNRACL)

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide** les modalités d'adhésion pour les nouveaux agents au nouveau contrat (soit base indiciaire brute+nbi pour les CNRACL)
- **Autorise** le Président à signer les pièces afférentes

\*\*\*\*\*

#### **DE N°159 Ouverture/fermeture poste sur pôle comptabilité**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'organisation suite à la fusion et la nouvelle répartition des tâches,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de fermer le poste d'attaché territorial non pourvu sur le pôle comptabilité,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2nde classe afin d'assurer les missions de facturation et d'assistant de gestion financière.

**Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide** la fermeture du poste d'attaché territorial à temps complet
- **Décide** la création d'un poste d'adjoint administratif ou adjoint administratif principal 2nde classe à temps complet,
- **Se réserve** la possibilité de recruter un contractuel dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi n°84-53 susvisée,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **Précise** que le tableau des effectifs sera modifié
- **Autorise** le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier

### **PETITE ENFANCE**

#### **DE N°160 Règlement fonctionnement multi-accueils intercommunaux**

Suite à la fusion des communautés de communes, il était essentiel de travailler et d'harmoniser le règlement de fonctionnement des quatre multi-accueils du territoire. Dans ce but, la commission petite enfance s'est réunie le lundi 24 avril 2017. Un règlement de fonctionnement a été rédigé à partir des éléments discutés et validés par cette instance. Le document est annexé au présent projet de délibération.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 49 pour – 1 abstention**

- **Approuve** le règlement de fonctionnement des multi-accueils intercommunaux situés à : Haraucourt, Eulmont, Champenoux et Leyr.

## VIE SOCIALE

### **DE N°161 Reconduction du poste d'animateur du MSAP pour 1 an**

Afin d'assurer l'animation du MSAP pour la saison 2017-2018, il est proposé de renouveler le contrat CUI-CAE de l'animatrice pour 1 an à compter du 1er août 2017 à raison de 20h hebdomadaires.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** la reconduction du poste sur un CUI-CAE pour 1 an à 20h hebdomadaires
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la reconduction

\*\*\*\*\*

### **DE N° 162 Ouverture d'un poste d'adjoint d'animation contractuel pour 1 an – atelier informatique**

Afin d'assurer l'animation de l'atelier informatique pour la saison 2017-2018, il est proposé de renouveler le contrat de l'animatrice le grade d'adjoint d'animation pour 1 an à compter du 1er septembre 2017 à raison de 32h hebdomadaires annualisées. Le temps de travail sera réparti à 85% sur le service cohésion et solidarité et 15% sur le service communication (renfort sur le site internet).

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** l'ouverture du poste d'adjoint d'animation pour 1 an
- **Autorise** l'ouverture des crédits nécessaires

#### Débats :

*La question de la politique salariale devra être rapidement travaillée. La personne en charge de l'animation des ateliers informatiques aux seniors, depuis 4 ans sur le secteur Grand Couronné, est compétente et pourrait être pérennisée. Néanmoins, ce poste est lié à l'action portée par la commission Action Sociale et renouvelée annuellement « Cours informatique aux + de 60 ans ». La Commission étudiera les possibilités d'extension de l'action et la pérennité de celle-ci.*

## TOURISME

### **DE N°163 Groupement de commandes étude de réhabilitation chevalements de la Roanne / Remboursement de la commune de Varangéville**

Par délibération de son conseil communautaire du 30 Janvier 2013, la Communauté de Communes du Grand Couronné a validé la signature d'un groupement de commandes, avec la commune de Varangéville, pour le lancement d'une étude de faisabilité concernant la réhabilitation des chevalements de la Roanne. Le montant de cette mission, confiée à l'agence d'architecte de M. Pierre-Yves CAILLAUT, s'élève à 10 400,00 euros HT.

Cette étude étant terminée, il convient donc de verser à la commune de Varangéville, 50% du montant total de cette étude (déduction faite des éventuelles subventions obtenues pour le financement de cette étude de faisabilité). Le montant de ce versement sera donc de 5 200 euros HT maximum.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise** le Président à rembourser à la commune de Varangéville, 50 % du montant de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation des chevalements de la Roanne.

#### Débat :

*L'étude sera transmise à toutes les personnes qui en feront la demande (s'adresser au service Tourisme).*

\*\*\*\*\*

### **DE N°170 Demande de subvention pour réalisation Voie Verte Centrale Nomeny-Jeandelaincourt / FEADER**

Afin d'assurer la réalisation de la voie verte centrale entre Nomeny et Jeandelaincourt, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention au titre du Programme de Développement Rural

FEADER Lorraine 2014-2020. Cette demande de subvention se fera dans le cadre de l'appel à projets 2017 FEADER- Véloroutes voies vertes (Mesure 7.5).

Le plan de financement de l'opération se compose comme suit :

Libellé des dépenses	montant HT	Libellé des recettes	Taux (%)	montant HT
Travaux	246 876,40 €	FEADER	40	108 625,61 €
		Conseil Départemental	20	54 312,81 €
Maitrise d'œuvre	24 687,64 €	Région Grand Est	20	54 312,81 €
		Autofinancement	20	54 312,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>271 564,04 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>271 564,04 €</b>

Le montant TTC de l'opération est estimé à 325 876,85 €.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le plan de financement de l'opération
- **Sollicite** une subvention au titre du FEADER Lorraine,
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt du dossier de subvention FEADER Lorraine.

\*\*\*\*\*

**DE N°164 Demande de subvention pour réalisation Voie Verte Centrale Nomeny-Jeandelaincourt / Région Grand Est**

Afin d'assurer la réalisation de la voie verte centrale entre Nomeny et Jeandelaincourt, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif « Aide en faveur des vélo-routes voies vertes ».

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Sollicite** une subvention auprès de la Région Grand Est,
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt du dossier de subvention.

\*\*\*\*\*

**DE N°165 Demande de subvention pour réalisation Voie Verte Centrale Nomeny-Jeandelaincourt / Conseil Départemental**

Afin d'assurer la réalisation de la voie verte centrale entre Nomeny et Jeandelaincourt, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, au titre du Contrat Territoire Solidaire.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Départemental,
- **Autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt du dossier de subvention.

\*\*\*\*\*

**DE N°166 Maison du Sel : renforcement de l'équipe de médiation culturelle**

Afin de renforcer l'équipe d'animation de la Maison du Sel pour la saison 2017-2018, il est proposé de recruter un médiateur culturel par le biais d'un contrat aidé (CAE) pour une durée de 20h00 hebdomadaire sur un an (renouvelable une fois),

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise** le recrutement d'une personne en contrat aidé à raison de 20h00 hebdomadaire sur une année (renouvelable une fois)
- **Autorise** le Président à signer tous les documents se rapportant à ce recrutement

#### **DE N°168 Accueil de volontaires en service civique**

En vue d'assurer de nouvelles missions et de développer notamment l'offre culturelle de la Maison du Sel , il est proposé de recourir à l'accueil de volontaires en service civique au sein de la Communauté de Communes et de demander un agrément. Cet agrément est valable 3 ans.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** le principe de la mise en place du service civique sur la communauté de communes
- **Autorise** le Président à solliciter un agrément

\*\*\*\*\*

#### **DE N°169 Accueil d'un volontaire en service civique à la Maison du Sel**

En vue d'assurer de nouvelles missions et de développer l'offre culturelle de la Maison du Sel , il est proposé d'accueillir un jeune volontaire en service civique sur une période de 6 mois.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** d'accueillir un volontaire en service civique « Soutien à la Médiation Culturelle » sur une période de 6 mois
- **Approuve** le versement de la prestation obligatoire de 106,94 € par mois, pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport
- **Autorise** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'accueil du volontaire en service civique

### **ENVIRONNEMENT**

#### **DE N°167 Election représentants au syndicat de rivière SIMSEILLE**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de sa compétence renaturation, la Communauté de Communes doit représenter la commune de Moncel Sur Seille au Syndicat mixte interdépartemental Median de la Seille (SIMSEILLE).

De ce fait, il convient de désigner 1 délégué et 1 suppléant.

*Ci-dessous noms des personnes communiqués par la commune de Moncel Sur Seille :*

Titulaire : M. PERRIN Nicolas

Suppléant : M. ROIBIER Gérard

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Désigne** comme délégués : Titulaire : M PERIN Nicolas  
Suppléant : M ROIBIER Gérard

#### Informations

*Le Président indique, suite à la rencontre qu'il a eu avec la Métropole du Grand Nancy et des échanges téléphoniques qui ont suivi, qu'une réunion d'information sera prochainement organisée avec l'ensemble des élus du secteur ainsi que le syndicat de Seille & Moselle, sur la question de l'épandage des boues. Selon les avis recueillis au cours de cette réunion, l'extension pourra être revue.*

*M. THIRY Vice-Président Finances rappelle aux communes qu'elles doivent transmettre leur état 1288.*

## Questions diverses

**ABAUCOURT** : Christophe FIEUTÉLOTT souhaiterait connaître la finalité réservée aux roseaux des stations d'épuration une fois coupés, dans la mesure où ils contiennent une très forte teneur en métaux lourds.

Réponse : Les services techniques précisent que pour le secteur Grand Couronné, les roseaux sont stockés dans le périmètre de la station de Réméréville, dans l'attente d'une directive de l'Agence de l'Eau. En effet, au plan national aujourd'hui, aucune solution de traitement ne présente assez de recul pour s'assurer des risques sur la santé. Pour le secteur Seille, les roseaux sont apportés dans la benne à déchets verts de la déchetterie de Nomeny et sont collectés dans le cadre de ce marché.

**LÉTRICOURT** : Vincent FRANCOIS explique qu'un problème d'eau chaude est constaté depuis plusieurs jours sur la commune, dû à une panne sur le réseau EDF. Les abonnés doivent mettre leur compteur en « marche forcée » pour être alimenté en eau chaude. Il souhaiterait savoir si d'autres villages sont touchés.

Réponse : Il semble que 28 villages soient concernés depuis le 8 mai. Il sera sans doute nécessaire de patienter plus longtemps pour que la pièce puisse être livrée et changée. Christophe FIEUTÉLOTT précise par ailleurs que lors d'un épisode similaire, EDF avait facturé les abonnés en heures creuses sur toute la durée de la panne.

**CHAMPENOUX** : Serge FEGÈRE demande s'il est possible d'être averti plus en amont des dates de réunion de conseil.

Réponse : Un espace Extranet, tel qu'en disposait le secteur Grand Couronné auparavant, sera en place courant juin afin de permettre l'accès à l'agenda des réunions, aux documents préparatoires, comptes-rendus... Il s'agit d'une solution transitoire ; la commission Moyens Généraux réfléchit à un système plus complet.

**BOUXIÈRES-AUX-CHÊNES** : Claudyne CLAUDE souhaite savoir où en sont les échanges avec les différents services des secteurs Nancy Couronné et Val de Lorraine au sujet de l'adhésion au PLIE.

Réponse : Pour l'heure, il n'y a pas plus d'information sur le sujet. Les questions sont en cours de débat.

Concernant le chemin appelé « voie verte » sur le cadastre communal de Bouxières suite aux travaux de renaturation du ruisseau des étangs, Philippe ARNOULD Vice-Président pourra se rendre sur place avec le Maire pour étudier la possibilité de transformer ce chemin en véritable voie pour relier Dommartin-sous-Amance.

La séance est levée à 23h20